



AIDE A LA CREATION DU SPECTACLE VIVANT 2019 - 2020 **- Modalités de l'appel à projets -**

Le Pôle Nice Théâtre-Arts Vivants, de la DGA Culture et Patrimoine de la Ville de Nice, lieu d'aide à la création du spectacle vivant à Nice, accompagne des projets professionnels de création (spectacle n'ayant pas été présenté au public) s'inscrivant dans le domaine du spectacle vivant.

Dossier complet à transmettre **au plus tard le lundi 11 mars 2019** par mail à : pole.theatre@ville-nice.fr
Avec pour objet : « Candidature Aide à la création VDN du spectacle vivant 2019 -2020 / Nom du projet »

LES OBJECTIFS

- Soutenir la création artistique et la diffusion du spectacle vivant.
- Favoriser les conditions d'une rencontre de proximité entre les artistes et la population.

CONDITIONS D'ACCUEIL

- Mise à disposition d'une des salles de répétition du théâtre municipal Francis-Gag (Salle Jorgi Tasso ou llot des Serruriers) pendant **une à quatre semaines**. Les frais de repas et de transports sont à la charge de la compagnie.
- Mise à disposition du plateau du grand auditorium pour l'installation avant les dates de spectacle.
- L'aide à la création s'achève par 2 représentations publiques dont :
 - o Une représentation en soirée qui fera l'objet d'une billetterie encaissée par la Ville de Nice.
 - o Une deuxième représentation en soirée qui fera l'objet d'une billetterie encaissée par la compagnie.
- Calendrier 2019-2020:
 - **Aide à la création N° 1**
.SALLE JORGI TASSO : du lundi 11/11/2019 (férié) au samedi 30/11/2019
.Grande salle :
 - Occupations plateau du 02/12 au 07/12/2019
 - **Sorties le vendredi 6/12/2019 et le samedi 7/12/2019**
 - **Aide à la création N° 2**
.SALLE JORGI TASSO : du lundi 16/12/2019 au samedi 21/12/2019 et du lundi 06/01/2020 au samedi 18/01/2020
.Grande salle :
 - Occupations plateau du 20/01 au 25/01/2020
 - **Sorties le vendredi 24/01/2020 et le samedi 25/01/2020**

▪ **Aide à la création N° 3**

.SALLE JORGI TASSO : du lundi 09/03/2020 au samedi 28/03/2020

.Grande salle :

- Occupations plateau du 30/03/2020 au 04/04/2020
- **Sorties le vendredi 03/04/2020 et le samedi 04/04/2020**

- Mise à disposition du matériel technique son et lumière du théâtre. Tout besoin de matériel supplémentaire est à la charge de la compagnie en accord avec le responsable plateau du théâtre.
- Des accessoires et des costumes peuvent être empruntés à la Diacosmie.
- Mise à disposition du responsable du plateau et d'un technicien pour l'installation dans le grand auditorium avant les dates de spectacle.
- Un volume de 6 heures de médiation culturelle en direction de divers publics (scolaires, publics empêchés...) est à proposer par la compagnie et mise en œuvre en lien avec le service Théâtre et Arts Vivants. Ces actions peuvent prendre différentes formes : atelier découverte, accès à une répétition...Un dossier pédagogique sera élaboré conjointement.
- La Ville de Nice prend à sa charge les moyens de communication habituels : affiches, flyers, programmes, newsletters, sites internet, réseaux sociaux... A charge pour la compagnie de fournir des visuels de bonne qualité, les éléments de présentation. La compagnie assure parallèlement et en complément la promotion du spectacle par ses moyens et réseaux habituels.
- Une convention d'aide à la création du spectacle vivant sera établie entre la Ville de Nice et les compagnies sélectionnées, définissant le cadre général de cette aide à la création et les engagements de chacune des parties.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Compagnie(s) résidant sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur, relevant du régime des intermittents du spectacle et s'inscrivant dans les réseaux culturels de diffusion locaux, nationaux et/ou internationaux.
- Porteur(s) d'un projet de création dans le domaine du spectacle vivant.
- Titulaire(s) de la licence N° 2 de producteur de spectacle vivant et d'entrepreneur de tournées ayant la responsabilité du plateau artistique, notamment employeur.

CRITÈRES DE SÉLECTION

- La conception et la rigueur dans le montage du projet.
- La pertinence artistique du projet et le descriptif de l'aide à la création.
- Le parcours professionnel de l'équipe consacrée au projet.
- La forte implication des équipes notamment dans le processus d'aide à la création et dans la sensibilisation du public (propositions de médiation culturelle).
- Le sérieux des partenariats établis.
- La viabilité financière du projet.

Le jury, pour faciliter la sélection, se donne le droit de demander des renseignements complémentaires aux candidats.

SÉLECTION DES PROJETS

-Les candidatures seront sélectionnées par un comité composé de représentants de la commune et de personnes qualifiées du spectacle vivant.

A titre indicatif, voici la liste des experts chargés de la sélection des projets 2019 :

- le Maire de Nice et / ou l'Elu municipal délégué au Théâtre
- le Directeur de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) - Provence-Alpes-Côte d'Azur ou son représentant
- le Directeur Général Adjoint Culture et Patrimoine ou son représentant
- le Directeur du Théâtre National de Nice ou son représentant
- le Directeur du Conservatoire National à Rayonnement Régional ou son représentant
- le Président de l'Université de Nice Sophia Antipolis ou son représentant
- le Directeur du Théâtre Francis-Gag ou son représentant
- le Responsable du Service du Théâtre et des Arts vivants ou son représentant

-Les décisions du jury sont sans appel et seront communiquées personnellement aux candidats dans les délais indiqués dans l'appel à projet, sans que le jury soit tenu de justifier ses décisions.

ELEMENTS COMPOSANT LE DOSSIER DE CANDIDATURE

- Le formulaire de candidature
- Un dossier artistique du projet (max 3 pages) et éventuellement un dossier pédagogique
- Le budget prévisionnel de création détaillé
- Le(s) C.V. du/des porteurs du projet
- Les statuts de la compagnie + inscription au Journal Officiel + dernier P.V. de l'Assemblée générale + rapport d'activité de la compagnie
- Tout élément visuel ou sonore pouvant aider à une meilleure connaissance artistique du candidat

Tout dossier incomplet ne pourra pas être étudié et sera systématiquement refusé.

Les candidats peuvent contacter le Service du Théâtre et des Arts Vivants pour toute information complémentaire, en s'adressant à :

-Nathalie Queyron, tél : 04.97.13.40.75.
nathalie.queyron@ville-nice.fr

-Jennifer Moreau, tél : 04.97.13.22.37.
jennifer.moreau@ville-nice.fr